

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 JUIN 2025**

**Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 2 juin 2025 à 19h30**

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1  
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Madame Josée Dubois Directrice greffière-trésorière adjointe, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

**2. Résolution numéro 25-06-98                      adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de monsieur Christian Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 25-06-99                      adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025**

**Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 25-05-100                      résolution pour approuver les comptes à payer**

**Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 2 juin 2025 au montant de 76 520.26\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Réal Huot 2 753.90\$ matériel aqueduc ; Excavation FMK 16 067.76\$ déneigement dernier versement; Servi-Jeux produits de Bingo 10 328.20\$ ; FQM assurance 14 9633.52\$; Excavation MMKC inc. 3 048.84\$ ponceau chemin d'accès eaux usées et 2 356.82\$ route des cyprès; Municipalité de Saint-Sylvère 5 732.10\$ déneigement route des Cyprès.**

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Résolution numéro 25-06-101 Adoption du second projet de règlement #288 modifiant le règlement de lotissement # 194**

**CONSIDÉRANT** que le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford est en vigueur depuis le 13 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** que par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford peut amender ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le **7 avril 2025 par monsieur Donatien Beaulieu**;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement # 288 modifiant le règlement de lotissement # 194 a été adopté le 7 avril 2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 24 avril 2025 à 17h30;

**SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Sévigny, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents** que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford adopte le règlement # 288 modifiant le règlement de lotissement # 194.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution num.ro 25-06-102 Adoption du second projet de règlement # 289 modifiant le règlement de zonage # 203 (193)**

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford est en vigueur depuis le 13 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford peut amender ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de réduire le nombre de bâtiments accessoires dans le secteur du Lac Rose;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les types de revêtement extérieur permis;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les constructions permises dans les îlots déstructurés et les secteurs viables;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster les limites des zones du plan de zonage, afin de correspondre les limites avec la rénovation cadastrale;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le **7 avril 2025 par madame Monique Fortier**;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement # 289 modifiant le règlement de zonage # 203 (193) a été adopté le 7 avril 2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 24 avril 2025 à 17h30;

**SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Beauchesne, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents** que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford adopte le règlement # **289** modifiant le règlement de zonage # 203 (193).

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution numéro 25-06-103 Adoption du second projet de règlement #290 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

**CONSIDÉRANT** que la Loi 69 intitulée *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel d'adopter un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le **7 avril 2025 par monsieur Pierre Sévigny**;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement #290 a été adopté le 7 avril 2025;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 24 avril 2025 à 17h30;

**SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Sévigny, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents** que le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford adopte le règlement # **290**.

**ADOPTÉE**

**6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 291 abrogeant le règlement 273 concernant la signalisation routière relative à l'application du code de la sécurité routière et des limites de vitesse est donnée par monsieur Pierre Sévigny.**

**6.5 Résolution numéro 25-06-104 Autorisation de versement de l'aide financière annuelle au comité environnemental du lac rose**

**CONSIDÉRANT** le vœu du Conseil municipal d'aider le Comité environnemental du lac Rose dans ses objectifs de protection du lac Rose;

**CONSIDÉRANT** que le montant demandé de 6 000\$ a été prévu au budget d'opérations de 2025;

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

D'autoriser le versement de la somme de 6 000\$ au Comité environnemental du lac Rose tel que prévu au budget d'opérations.

**ADOPTÉE**

**6.6 Résolution numéro 25-06-105 Demande de remboursement de la taxe de service pour les ordures et récupération**

**CONSIDÉRANT** que lors du dépôt du rôle, le lot 6 233 416 propriété située au 485 rue des Blés d'Or a changé d'usage;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble est passé d'immeuble de villégiature à camp forestier ;

**CONSIDÉRANT** qu'avec ce changement d'usage le propriétaire demande une modification à son compte de taxes 2025, afin de ne plus avoir la taxe de service pour les ordures et récupération.

**SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil municipal accepte la demande du propriétaire et

autorise la directrice générale à effectuer la note de crédit pour le lot  
6 233 416

**ADOPTÉE**

**7. Suivi de dossiers :** Les travaux de réparation de nid de poule débuteront dans la semaine du 2 juin.

**8. Aqueduc & Égout**

**8.1 Résolution numéro 25-06-106 Octroi du contrat pour l'étude de caractérisation écologique des milieux naturels-Primeau eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que pour le dossier Primeau eaux usées, il y a lieu d'effectuer une étude de caractérisation écologique des milieux naturels;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service a été envoyée à deux entreprises et se détaille comme suit;

Fournisseur	Prix avant taxes
Englobe	13 050.00\$
Synergis	Aucun dépôt

**Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :**

Que la municipalité accepte l'offre de service d'Englobe pour l'étude de caractérisation écologique des milieux naturels pour une somme de 13 050.00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**8.2 Résolution numéro 25-06-107 Autorisation de paiement du décompte 3- Étude géotechnique -Primeau eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que le rapport de l'étude géotechnique est effectué à 90% du mandat, pour le dossier Primeau eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que la demande de paiement a été faite pour le décompte 3 au montant de 11 846.25\$ av. tx. et que celle-ci a été vérifiée et approuvée par Pluritec;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer les demandes de paiement pour le dossier Primeau eaux usées pour le décompte 3 au montant de 11 846.25\$ av. tx

**ADOPTÉE**

**9. Voirie**

**9.1 Résolution numéro 25-06-108 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie local du ministère des Transport**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide à la voirie locale du ministère des transport et la possibilité pour la municipalité de recourir à ce programme pour l'entretien et la réfection des routes de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que les véhicules lourds qui circulent sur les routes provinciales empruntent les chemins municipaux plutôt que les routes provinciales à proximité, ce qui détériore les routes municipales beaucoup plus rapidement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford constate une détérioration plus rapide que prévue des routes municipales;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs routes municipales méritent une attention particulière et que des travaux d'amélioration de chaussées, ajout d'élément de sécurité, protection des routes et drainage notamment sur les chemins suivants : route Bocage, Vallée de la Forest, rue des Bosquets, rue des pins et rue des Dorées

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford devra investir plusieurs dizaines de milliers de dollars supplémentaires dans ses infrastructures routières compte tenu du trafic lourd en lien avec le Parc Industriel de Bécancour qui emprunte les routes de notre municipalité;

**En conséquence il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu**

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale du ministère des transports pour une somme de 20 000 \$ pour l'année 2025.

**ADOPTÉE**

**9.2 Résolution numéro 25-06-109 Remboursement de la caution - Contrat de déneigement**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de déneigement est terminé avec l'entreprise excavation FMK;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 27 584.25\$ avait été déposée en caution pour le contrat de déneigement;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le montant de la caution soit remboursé au montant de 27 584.25\$, dès que l'entreprise Excavation FMK, aura pris possession

de son sable entreposé à l'entrepôt municipal, remis les clefs de la barrière et réhabilité le terrain s'il y a lieu.

Que la municipalité donne un délai maximum de 30 jours afin de reprendre possession de son sable et remettre les clefs.

Que la municipalité demande que l'entreprise excavation FMK avise la municipalité des jours où il effectuera le transport et la remise des clefs.

**ADOPTÉE**

### **9.3 Résolution numéro 25-06-110 Travaux de fossés - Route Bocage**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'implanter et de creuser les fossés sur une longueur d'environ 1.7 km sur la route des Bocages;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu la soumission d'excavation Denis Demers pour une somme de 17 00.00\$ avant tx;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire de la coupe d'arbres et de branches avant d'effectuer les travaux et que les autorisations ont été faites au préalable avec les propriétaires;

**Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser les travaux d'implantation des fossés et creusage sur la route des Bocages par l'entreprise excavation Denis Demers au montant de 17 000.00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

## **10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : mai 2025.**

## **11. Varia**

## **12. Période de questions débute à 19 :59 et termine à 20 :16**

Plusieurs questions ont été posées et ils ont toutes obtenues réponses

## **13. Ajournement ou levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 25-06-111 L'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Pierre Sévégné à 20 :17**

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Josée Dubois, greffière-trésorière adjointe**